



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Madame Maggie De Block, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique,
concernant le dépistage démedicalisé et décentralisé du sida.
- déposée le 23 juillet 2015 -**

Madame la Ministre,

En 2013, on a constaté un nombre, malheureusement record, de 1.115 nouvelles infections au sida en Belgique. Par ailleurs, environ un de ces patients sur deux a été diagnostiqué tardivement, ce qui diminue leurs chances de survie et accroît la probabilité de contaminer de nouveaux partenaires. Il est important, par conséquent, d'intensifier le dépistage le plus précoce possible du sida. Depuis le début de cette année, les expériences de dépistage démedicalisé et décentralisé du sida, notamment celle d'Ex Aequo, ne sont plus financées. Seul le dépistage médical demeure soutenu par la sécurité sociale.

Les associations œuvrant dans ce secteur estiment pourtant que cela permet, non seulement un dépistage précoce, mais aussi d'aller au contact de personnes plus à risque ou de celles ayant peur de se rendre dans un milieu hospitalier.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont donc les suivantes :

- Disposez-vous d'une analyse de ces expériences ? Si oui, quelles en sont les conclusions ?
- En terme de droit comparé, comment d'autres pays d'Europe abordent-ils le phénomène ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN



DE MINISTER VAN SOCIALE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID
LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Réponse à la question parlementaire n° K395 du 04/08/2015 de madame Jadin

L'Honorable Membre trouvera ci-après la réponse à sa question.

Jusqu'au 31 décembre 2014, Ex Aequo bénéficiait d'un financement de l'INAMI pour le projet « testOUT », une demande qui ne correspond pas aux dispositions de l'arrêté royal n°78 du 10 novembre 1967, qui interdit le « screening décentralisé et démedicalisé ». Dans son avis 9224, le CSS demande donc aux autorités compétentes d'adapter la législation concernée relative à l'exercice des professions de soins, en ce compris cet arrêté royal.

Le projet ciblait les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes (HSH) et concernait les tests préventifs démedicalisés et décentralisés pour dépister la présence éventuelle d'une infection par le VIH. En 2014, Ex Aequo a réalisé des tests auprès de 511 personnes, dont 477 hommes qui ont déclaré avoir eu des relations sexuelles avec d'autres hommes. Le résultat était positif pour onze personnes.

2 HSH ayant découvert leur séropositivité n'ont pas souhaité être accompagné d'aucune manière par l'association, et peuvent être considérés comme « perdus de vue ». Ex Aequo ignore si ces personnes ont passé un test de confirmation.

2 HSH ont été pris en charge par le Dr Piquard dans les jours suivant leur test VIH réactif.

5 personnes ont été accompagnées physiquement ou par une prise de rendez-vous rapide avec l'hôpital St Pierre.

2 personnes sont allées consulter leur propre médecin traitant, et l'une des deux a ensuite été prise en charge par l'hôpital St Pierre.

Je ne dispose pas d'une étude de droit comparé concernant l'utilisation de tests décentralisés et démedicalisés dans d'autres pays. Par ailleurs, permettez-moi de rappeler que la prévention et, par conséquent, le dépistage précoce des maladies et affections comme le VIH ne relèvent pas des compétences fédérales, mais des compétences des Communautés et des Régions. Les questions relatives à cette problématique sont examinées avec les entités fédérées dans le cadre de la Conférence interministérielle.

De Minister,

La Ministre,

Maggie DE BLOCK